

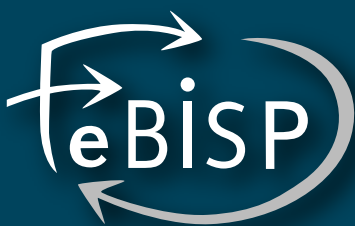
Ils parlent de
nous

20

2016

La **FeBISP**
fête ses 20 ans

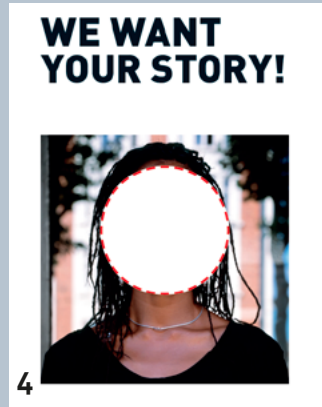
www.febisp.be



L'insertion

LE MAGASINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES

DU 25 DÉCEMBRE 2016 AU 25 MARS 2016 • N°107



3 Édito

4 Brèves

- ↳ Le plan de formation 2016 du Fonds de la formation continuée des travailleurs de l’insertion socioprofessionnelle bruxelloise
- ↳ ART2WORK wants your story !
- ↳ Focus sur les demandeurs d’emploi de plus de 45 ans
- ↳ Changement de direction au COFTEN et chez CERACTION
- ↳ Changement temporaire au sein de l’équipe FeBISP

5 Actualités

Données sensibles exigées par le FSE, légales et/ou légitimes ?

8 Services publics et pauvreté

11 DOSSIER

Ils parlent de nous

25 Allô Bruxelles, Allô la Terre

Chasse aux chômeurs : les vertus de la battue

27 Le feuilleton de la FeBISP

Il était une fois...

31 À vos agendas

Les midis de la FeBISP

1996, le monde dansait au rythme endiablé de la Macarena, Ophélie Winter avait la foi, « La promesse » et « Le huitième jour » émouvaient les salles de cinémas, « Camping Cosmos » mettait la belgitude en film, les jeunes faisaient la file pour acheter la toute nouvelle Nintendo 64 et jouer à Mario Kart 64, le jeu Diablo mettait la final fantasy sur le devant de la scène, le belge Frederik Deburghgraeve bat le record du monde du 100 mètres brasse aux Jeux olympiques d’été à Atlanta, les derniers casques bleus quittaient le Rwanda et l’Afrique du Sud adoptait une nouvelle constitution, la dure page de l’Apartheid se refermait, les États-Unis d’Amérique bombardaient l’Irak en riposte à l’offensive de Saddam Hussein en riposte à..., Samuel Huntington publiait son ouvrage « Le choc des civilisations », Carlos Felipe Ximenes Belo et José Ramos-Horta recevaient le prix Nobel de la Paix pour leur travail sur le Timor oriental, un accord de paix était signé en Tchétchénie et au Guatemala, le Conseil de l’Union européenne passait d’une présidence italienne à irlandaise, l’appel de Genève était lancé par plusieurs magistrats européens, la Belgique s’était réunie dans une longue marche blanche, l’État belge supprimait la peine capitale du code pénal, les coupures dans les dépenses de l’État avaient déjà commencé et les professeurs avaient lancé un long mouvement de grève...

Il y a 20 ans, je n’ai pas acheté la Nintendo 64, mais je suis allée voir Camping Cosmos au cinéma, j’ai tenté en vain d’apprendre la chorégraphie de la Macarena, j’ai fait des piquets de grève et j’ai observé une minute de silence pour deux fillettes. Je n’étais pas à la naissance de la FeBISP, j’étais encore dans les couloirs de l’université à chercher des notes pour étudier les cours sans syllabus et à tenter d’arriver tôt à la bibliothèque pour trouver une place assise durant le blocus. Je savais déjà que le marché de l’emploi était bouché et avec tous ceux et celles de la Faculté de Philosophie et Lettres, nous savions que ça n’allait pas être de la gnognote à la sortie... On nous le répétait souvent... Nous savions aussi qu’il nous fallait réussir les examens, c’était quand-même plus facile avec un diplôme que sans... Nous savions qu’il fallait apprendre une langue en plus, ça allait nous aider... Et puis, je suis sortie avec mon diplôme tout frais et j’ai été m’inscrire chez Actiris, enfin, l’ORBEm à l’époque :

- « Bonjour je cherche de l’emploi.
- Dans quels secteurs ?
- N’importe quoi, je prends tout ce qu’il y a.
- C’est pas facile, mais on va trouver. Et votre diplôme ?
- Philosophie de la communication.
- Alors vous êtes dans la catégorie « diplôme universitaire non classable ailleurs ».
- ... » (*sic*)

Pendant ce temps, se constituait la FeBISP... En cette année 2016, c’est un peu ces 20 années que nous voulons retracer avec vous pour mieux envisager les 20 prochaines. Le futur n’est que la continuité du passé... En espérant avoir appris des erreurs et en gardant le meilleur.

Et avant de commencer, nous souhaitons vous dire merci, car sans vous, tout ceci ne serait pas possible : MERCI à nos interlocuteurs de nous écouter, à nos partenaires de nous faire confiance, à nos membres de s’investir autant. Merci aux chercheurs d’emploi de continuer même quand la vie devient parfois une dérive. Merci aux Bruxellois de tout ce potentiel qui ne demande qu’à s’affirmer.

Merci à tous !

Tatiana Vanessa Vial Grösser, directrice adjointe de la FeBISP

Le plan de formation 2016 du Fonds de la formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise (FFCISP)

Étant donné que les principes généraux et les objectifs du plan de formation sont restés identiques à l'année passée, mettons le focus sur les orientations des formations transversales 2016 :

- ↳ La thématique des marchés publics sera réabordée pour les initiés de l'année passée aux fins de permettre la création d'outils pratiques d'aide à la passation des marchés eu égard à la réglementation en vigueur.
- ↳ Les échanges sur la délicate question du secret professionnel

vont être poursuivis permettant de confronter les différentes bases aux réalités de terrain des participants, aux situations problématiques et aux impératifs susceptibles de mettre les professionnels en difficulté.

- ↳ L'approche par compétences (APC) s'adressera aux travailleurs qui ont rejoint récemment les équipes ISP afin de se familiariser avec les bases de l'APC et de la démarche référentielle.
- ↳ La Garantie Jeunes servira de support à une nouvelle formation sur les politiques européennes de l'emploi en faveur de la jeunesse.
- ↳ Un petit nouveau pour 2016, le bilan de compétences sera soutenu par le FFCISP. La démarche consiste en un accompagnement

individuel, une analyse des compétences afin de définir un projet professionnel ou un projet de formation pour les travailleurs bénéficiaires du FFCISP présentant certaines conditions d'âge, de diplôme et d'expérience dans le secteur.

- ↳ Les appels à projets continueront pour l'analyse institutionnelle (comme réflexion sur le projet global de l'association) et pour l'accompagnement à l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel concerté.

Bref, 2016, pour le FFCISP s'inscrit sous le signe de la continuité !

Retrouvez plus d'informations sur : www.febisp.be.

ART2WORK wants your story !

WE WANT YOUR STORY!



Vous avez fait un choix qui s'est révélé déterminant pour la suite de votre parcours ? Vous avez chuté mais vous vous êtes relevé ? Vous avez eu ce fameux déclic ? ART2WORK est à la recherche d'histoires révélatrices de moments où l'on prend une nouvelle direction, où l'on saisit la chance qui se présente, où l'on se réalise... ART2WORK veut partager ces histoires qui ouvrent les horizons et inspirer, à travers elles, de nombreux jeunes Bruxellois. Chaque histoire compte ! Déposez la vôtre sur leur site !

Retrouvez plus d'informations sur : www.art2work.be.

Focus sur les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans

Le projet My Business se destine à favoriser l'intégration (la réintégration) des demandeurs d'emploi seniors (+45 ans) sur le marché du travail. Pour ce faire, un programme d'actions « SEAP » (Senior Entrepreneur Action Programme) a été imaginé par six partenaires européens dont la fédération FIAS-ACFI. Il est question de les aider à développer leurs compétences entrepreneuriales, leur esprit d'entreprendre et de les outiller afin qu'ils créent leur propre business. Actuellement, les partenaires finalisent un programme de formation qui va être testé dans les prochains mois.

Retrouvez plus d'informations sur : mybusiness-project.eu

Changement de direction au COFTEN et chez CERACTION

L'année 2016 a démarré par le départ à la retraite de deux noms importants dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle : Milena Stragiotto, directrice du COFTEN et Guy Devaux, administrateur délégué de CERACTION. La première a laissé la place à Samia Ammara après 10 ans de service. C'est au bout de 30 ans de service que le second

laisse sa place à Virginie Granchette. La FeBISP et ses membres souhaitent aux jeunes pensionnés un repos bien mérité et beaucoup de nouveaux projets dans leur « nouvelle vie » ainsi que la bienvenue aux petits nouveaux.

Changement temporaire au sein de l'équipe FeBISP

Depuis le 18 janvier 2016, Sitto Can remplace Pauline Cousin, attachée économie Sociale et Emploi pendant les quatre mois de son congé de maternité et parental. Diplômée en sciences politiques et en politique européenne, Sitto a travaillé sept ans dans le secteur non marchand et sept ans au Parlement fédéral avant de rejoindre la FeBISP. Ses domaines de prédilection sont les politiques sociales et d'emploi.

Vous pouvez la contacter via le mail de Pauline Cousin : cousin@febisp.be.



Données sensibles exigées par le FSE, légales et/ou légitimes ?

→Christine Duquesne

Des modifications ont été apportées par le FSE en ce qui concerne la collecte des « données à caractère personnel » des stagiaires, dans le cadre de la programmation 2014-2020. Les opérateurs sont tenus, dorénavant, de fournir pour les stagiaires des informations d'ordre privé relatives, par exemple, à leur appartenance à une minorité ethnique, leur passé carcéral éventuel, leur état de santé ou leurs assuétudes... Cette nouvelle obligation portant sur des « données sensibles » pose question et suscite de vives réactions dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Explications.

Données « sensibles »

En juin 2015, les organismes d'insertion socioprofessionnelle bénéficiant du soutien financier du Fonds social européen (FSE) ont appris qu'ils devraient dorénavant compléter chaque année, pour la programmation 2014-2020, un « fichier stagiaires » contenant des informations de deux types : des informations obligatoires « bloquantes » et des informations obligatoires « non bloquantes ».

Pour les premières, rien de nouveau : elles concernent les données classiques telles que nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, statut par rapport à l'emploi, et étaient déjà demandées lors des précédentes programmations.

Les deuxièmes, par contre, sont d'une toute autre nature et posent vraiment question. Elles portent sur des données dites « sensibles », à savoir : « migrants, participants d'origine étrangère, minorités, participants handicapés, autres personnes défavorisées (sujets à assuétude, détenus, ex-détenus, SDF

ou personnes confrontées à d'autres assuétudes) ».

On trouve la justification de cette collecte de données dans les textes européens, notamment dans l'axe 3 « Société inclusive et emploi » qui prévoit que ces informations sont nécessaires pour « démontrer l'efficacité des politiques européennes ». Le texte précise : « Il devient impératif de prouver la performance, la valeur ajoutée et l'impact des initiatives financées par le FSE. Les règlements 2014-2020 contiennent des dispositions renforcées en matière de suivi et d'évaluation. Ce renforcement a pour but d'assurer que des données fiables et complètes seront disponibles et qu'elles pourront être agrégées pour mesurer l'impact et l'efficacité du FSE. »

Questions de fond et de forme

Si, du côté des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et de la FeBISP, on comprend la nécessité pour le FSE d'effectuer des évaluations afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des programmes soutenus et d'en mesurer

les impacts, la récolte de ces données, dans un cadre non anonyme et sans garantie de principes éthiques, paraît disproportionnée et porte en elle une possibilité de discrimination et de stigmatisation qui va à l'encontre du travail d'insertion socioprofessionnelle.

Les stagiaires sont-ils obligés de répondre à ces questions ? Non, effectivement. Mais, dans les faits, la demande est pour le moins contradictoire. Le stagiaire peut refuser d'y répondre, mais l'opérateur doit pouvoir apporter « la preuve documentée du refus ». En d'autres termes, si le stagiaire peut refuser de fournir ces informations dites sensibles, les organismes de formation doivent, eux, conserver les pièces prouvant qu'ils ont tout tenté pour les obtenir. Donc, dans tous les cas de figure, chaque stagiaire doit remplir et signer un document attestant soit qu'il appartient à l'une - ou plusieurs - de ces catégories, soit qu'il « n'accepte pas de préciser se trouver dans une des catégories ci-dessus ». Le recueil de ces données sensibles questionne tant sur le fond que sur la forme. Jusqu'ici, aucun stagiaire ne devait faire état d'un éventuel passé judiciaire ou d'assuétude pour suivre une formation dans un centre ISP. Avec ces nouvelles impositions du FSE, ce serait le cas, avec le risque de créer des obstacles à l'accès ou au suivi de la formation.

☐ accepte de préciser me trouver dans l'une des situations visées ci-dessus (p2), à savoir : (Indiquer le cas échéant : « Catégorie 1 », « Catégorie 2 », « Catégorie 3 », « Catégorie 4 »)

☒ n'accepte pas de préciser me trouver dans l'une des situations visées ci-dessus (p2), à savoir : (Indiquer le cas échéant : « Catégorie 1 », « Catégorie 2 », « Catégorie 3 », « Catégorie 4 »)



2013 : Atelier de recherche active d'emploi à la Mission locale de Bruxelles-Ville.

Enfin, la plupart des critères peuvent être sujets à interprétation : la Commission européenne ne précise pas ce qu'il faut entendre objectivement par « appartenir à une minorité » ou « sujet à assuétudes ». L'Agence FSE a beau répéter que les données peuvent être anonymisées dans les dossiers qui lui seront soumis par les OISP, aucune garantie formelle non plus n'est prévue ni quant au cadre dans lequel ces informations seront recueillies, ni par qui, ni quant à leur confidentialité, ni quant à leur conservation ou leur exploitation.

Un malaise chez les travailleurs de l'ISP

Dans les équipes, une large majorité des travailleurs, qu'ils soient formateurs, agents de guidance, coordinateurs, etc., ont exprimé leur malaise, voire leur indignation. Ils s'accordent tous sur l'importance d'une relation de confiance avec les travailleurs sans emploi pour effectuer un travail de qualité et craignent, à juste titre selon la FeBISP, qu'ils n'en soient affectés par ce que d'aucuns considèrent comme une violation de la vie privée.

Sylvain Bertrand, directeur du Piment, insiste : « Certaines des données demandées sont évidemment connues des agents de guidance qui font un travail de première ligne. Mais cela relève du secret professionnel, ce ne sont pas des données à transmettre. Les personnes qui s'inscrivent chez nous le font pour améliorer leur situation. Notre mission, c'est de faci-

liter leur insertion socioprofessionnelle, notamment par la formation et l'accompagnement, pas de participer à des enquêtes sociologiques européennes ! »

Soazig Blanchard, formatrice en Français langue étrangère (FLE) au CEFIG, nous déclare quant à elle avoir « été très choquée en apprenant ces nouvelles exigences ». Elle continue : « Je pense que ce questionnaire n'a tout simplement pas lieu d'être. C'est intrusif et stigmatisant. C'est vraiment dans une logique générale de fichage, de volonté de mettre systématiquement les gens dans des cases. Personnellement, je suis d'avis qu'il faudrait refuser de jouer ce jeu. »

Enfin, une coordonnatrice pédagogique d'un centre de formation qualifiante nous rappelle « qu'il faut du temps pour établir cette confiance avec les stagiaires ». Elle explique : « Ce genre de questions peut avoir un impact négatif dans la relation entre stagiaires et formateurs. Le formulaire n'offre aucune garantie de confidentialité vis-à-vis de l'extérieur. Et même, vis-à-vis de nous, les stagiaires n'ont pas toujours envie qu'on sache certaines choses... On leur explique qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions, mais ils sont quand même obligés de signer le document, pour dire qu'ils ne veulent pas répondre... C'est très ambigu. »

La FeBISP réagit

Rappelant combien cette nouvelle exigence est contradictoire à sa Charte et aux principes qu'elle défend, la FeBISP a entamé diverses démarches au nom de ses membres et en a fait un compte rendu lors de son Assemblée générale du 1^{er} février 2016.

La fédération a commencé par interpellé, en octobre 2015, le ministre de la Formation professionnelle, Didier Gosuin. En parallèle, elle a demandé officiellement à l'Agence FSE de surseoir à la collecte des données sensibles auprès des stagiaires jusqu'à ce que le ministre se positionne sur le dossier. Ce à quoi, l'Agence FSE, a répondu négativement, rappelant, en substance, que tout règlement européen avait force de loi pour chaque état membre et que la récolte des données n'avait fait l'objet d'aucune observation de la Commission pour la protection de la vie privée.

La FeBISP a également saisi la Commission pour la protection de la vie privée et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances d'une demande d'avis portant sur le caractère approprié et juridiquement adéquat de la collecte de ces données à caractère personnel imposée aux opérateurs. Si, à ce jour, la Commission pour la protection de la vie privée n'a pas encore rendu son avis, le Centre pour l'égalité des chances a rendu ses conclusions en décembre 2015. Elles rejoignent les inquiétudes des OISP. En effet, s'il ne relève pas d'illegalité dans la procédure, le rapport met en évidence des « risques de stigmatisation et de comportements discriminatoires ». Il évoque également « le risque de comportements de rejets ou attitudes discriminatoires de la part des personnes qui auraient eu connaissance des données traitées (personnel administratif, formateurs, etc.) et l'absence d'encadrement de cette collecte de données imposée aux opérateurs tenus de remplir le formulaire ». Dans ses conclusions, le Centre invite la FeBISP à réfléchir « en concertation avec les autres acteurs du domaine de l'insertion socioprofessionnelle

engagés dans des projets soutenus par le FSE, à l'opportunité de décider d'un moratoire sur la collecte de ces données, jusqu'à ce que la Commission pour la protection de la vie privée se soit prononcée sur le fond de cette question, voire jusqu'à ce qu'une procédure de protection adéquate soit organisée autour de la collecte de ces données ».

Une modification qui passe inaperçue

Comme déjà précisé dans cet article, l'Agence FSE a répondu négativement à la demande de surseoir à la récolte des données sensibles. Du côté du Cabinet du ministre Didier Gosuin, toujours pas de réponse. De manière générale, cette problématique semble susciter peu d'échos. Interpellé à ce sujet par Christos Doulkeridis en séance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 22 février dernier, Rudy Demotte, par exemple, n'a fait que reprendre les mêmes justifications que l'Agence FSE (dont il est, il est vrai, le vice-président du Comité de gestion), en éludant le fond du problème.

Plus étonnant d'après des informations recueillies par le Centre interfédéral pour l'égalité des chances auprès de leurs homologues européens, les porteurs de projets financés par le FSE dans les autres pays membres n'auraient pas réagi. La mesure passe donc, comme d'autres, dans une relative indifférence.

Pistes d'action

Faut-il interpellé la Commission européenne, qui est à l'origine de ce nouveau règlement ? C'est ce qu'ont préconisé certains membres en Assemblée générale, tout en invitant à mobiliser d'autres instances telles que la CESSoc (Confédération



2013 : Entretien individuel au Collectif Alpha.

des Employeurs du secteur Sportif et SocioCulturel), l'Interfédé, l'ACFI (Action Coordonnée de Formation et d'Insertion) ou Lire et écrire.

Les OISP ont, en tout cas, le sentiment d'être pris en otage entre une obligation qu'ils jugent tout à fait inadmissible et, dans le cas où ils n'y répondraient pas, des risques de sanctions financières.

Le problème a été évoqué dans le cadre du Comité de concertation Bruxelles Formation / FeBISP. Pour la direction de Bruxelles Formation, dont les actions sont également financées par le FSE, il faudrait réfléchir à la possibilité d'ajouter une clause aux contrats de formation des stagiaires, par laquelle ils auraient la possibilité d'accepter ou non que leur soit soumis le questionnaire. Cette solution s'appliquerait dès lors également aux OISP.

Autre piste envisagée pour contourner cette obligation sans mettre en difficulté les OISP et en évitant ses conséquences dommageables pour les stagiaires en formation, serait que ces données soient recueillies via une enquête post-formation et par un organisme extérieur (la Banque Carrefour ?).

La question en tout cas reste à l'ordre du jour : les OISP, via la FeBISP, vont poursuivre leurs interpellations aux niveaux régional et européen et explorer les stratégies possibles pour préserver ce qui fait l'essence de leur travail sans se mettre en porte à faux avec le Fonds.

La Commission européenne ne précise pas ce qu'il faut entendre objectivement par « appartenir à une minorité » ou « sujet à assuétudes ».

Services publics et pauvreté

→ François Geradin

Mi-janvier 2016, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a présenté aux ministres concernés et à la presse son huitième rapport bisannuel intitulé « Services publics et pauvreté – Contribution au débat et à l'action politiques ». Focus sur le chapitre Emploi de ce rapport et sur la participation de la FeBISP à son élaboration.

« Services publics » entendus au sens large

Comme l'indique le rapport¹ dans son introduction générale, « la question examinée tout au long de ce rapport est de savoir dans quelle mesure les services publics contribuent à garantir l'effectivité des droits fondamentaux de tous, y compris des personnes en situation de grande pauvreté² ». Il est important de préciser d'emblée que les termes « services publics » ont été entendus au sens large, comprenant naturellement les entités publiques elles-mêmes mais également les acteurs qui se voient confier des missions de service public, tels les Organismes d'insertion socioprofessionnelle par exemple.

Une approche thématique faisant place à la concertation

Afin de pouvoir structurer clairement cette problématique, les auteurs du rapport ont choisi d'adopter une approche thématique. Les thématiques, formant chacune un chapitre spécifique du rapport, sont la justice, la culture, l'accueil de la petite enfance, la santé, l'emploi, l'énergie et l'eau.

Chaque thématique a fait l'objet de rencontres spécifiques mettant autour de la table acteurs institu-

tionnels et associatifs directement concernés. La démarche de concertation souhaitée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale s'est traduite par l'organisation de 34 rencontres sur près d'un an et demi. La FeBISP, de même que d'autres structures publiques et associatives³, a été invitée à participer aux quatre rencontres autour de l'emploi.

Quid du droit au travail pour les demandeurs d'emploi ?

Le chapitre du rapport consacré à l'emploi rappelle immédiatement que le droit au travail constitue un droit fondamental reconnu par la Constitution et par différents textes juridiques internationaux engageant l'Etat belge. Encore faut-il que ce droit au travail soit véritablement effectif... L'enjeu est donc de voir « comment les services publics peuvent contribuer et contribuent à garantir l'effectivité du droit au travail pour les demandeurs d'emploi »⁴. Pour ce faire, à côté d'une analyse juridique sur ce droit au travail, ce chapitre et les rencontres amenant à sa rédaction ont également évoqué l'influence du contexte sociopolitique actuel sur cette question, dont les politiques d'activation et la catégorisation des demandeurs d'emploi, sont deux des principales traductions.



Les effets de l'activation sur les services publics et leurs missions

Les politiques d'activation – et les principes de contractualisation et de conditionnalisation qui y sont liés – ne sont naturellement pas sans impact pour les services publics dans l'exercice de leurs missions. Sur ces thématiques importantes, la FeBISP a pu faire remonter les constats de terrain partagés par ses membres. Ainsi, le rapport mentionne notamment que « de nombreux travailleurs sociaux estiment que la contractualisation et la conditionnalité accrues leur imposent une mission de contrôle des usagers et les

1 La rapport est téléchargeable sur le site du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à l'adresse suivante : www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel8.htm.
2 Rapport « Services publics et pauvreté – Contribution au débat et à l'action politiques », p. 2.

3 Comme, par exemple, Actiris, l'ONEM, le FOREM, le VDAB, l'Union de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Observatoire de la Santé et du Social, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, ATD Quart Monde ou encore, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.
4 Rapport, p. 118.

éloignent de leur mission première d'accompagnement. Cette confusion de missions à un double impact : d'une part, sur la relation de confiance entre le travailleur social et l'individu et, d'autre part, sur le travail même du travailleur social⁵. De même, est-il indiqué que l'activation « impose une pression pour

pagnement aux spécificités des personnes.⁷»

Au niveau de la formation des demandeurs d'emploi, il est rappelé qu'elle constitue un vecteur essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Pour illustrer la diversité des offres de formation, le rapport mentionne,

Quelles conditions pour rendre effectif le droit au travail ?

Une fois les constats ci-dessus énoncés, les participants aux rencontres ont cherché à déterminer les conditions pouvant permettre de rendre effectif ce droit au travail. Outre naturellement un nombre plus



12 janvier 2015 : présentation du rapport Services publics et pauvreté « Contribution au débat et à l'action politiques »

formaliser les parcours alors que le succès du travail des organisations d'insertion socioprofessionnelle réside justement dans leur souplesse et la possibilité de les modifier⁶.

Les missions de service public

Le chapitre Emploi du rapport poursuit son analyse en se focalisant sur trois missions essentielles des services publics : l'accompagnement, la formation et la mise à l'emploi. Au niveau de l'accompagnement, le rapport insiste sur l'importance de la personnalisation de l'accompagnement. A cet égard, le rôle spécifique des Organismes d'insertion socioprofessionnelle est souligné : « La multiplicité et la spécialisation des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle peuvent être vues de manière positive puisqu'elles permettent de mieux adapter l'accom-

à côté de la formation sur le lieu de travail et de la formation en alternance, les différentes actions de formation (de l'alphabétisation à la formation qualifiante) organisées par le secteur ISP. Dans les points de vigilance soulevés par le rapport figurent notamment deux problématiques générales, par ailleurs souvent rencontrées par le public ISP : l'accès à la formation (surtout pour les personnes confrontées à des difficultés matérielles et sociales) et la pénurie de places disponibles.

D'autres points d'attention sont également mentionnés concernant les mesures de mise à l'emploi : le statut des travailleurs employés dans des contrats spécifiques (de type Article 60), la complexité du système ou encore les possibles effets d'aubaine pour les employeurs.

élevé d'emplois disponibles pour les personnes (surtout pour celles jugées « peu qualifiées »), quelques conditions essentielles ont été retenues, dont celles-ci :

- ↳ Une relation équilibrée et participative entre demandeurs d'emploi et professionnels. Cette relation doit être basée sur la confiance réciproque. « Le parcours d'insertion doit être élaboré avec la personne concernée, en respectant son rythme, et surtout ne pas viser d'office la mise à l'emploi à court terme. Ce travail participatif s'intègre dans le processus d'une (re)prise de confiance en soi, condition essentielle pour une insertion réussie sur le marché du travail.⁸»
- ↳ Une approche sur mesure, prenant en compte les besoins et les attentes des personnes et tenant compte de leurs situations de vie.

5 Ibid., p. 122.
6 Ibid., p. 123.

7 Ibid., p. 130.

8 Ibid., p. 141.



Des recommandations partagées par le secteur ISP

Sur la base des concertations, et par rapports aux conditions figurant ci-dessus pour rendre effectif le droit au travail, la FeBISP et les autres participants aux réunions se sont accordés sur la formulation de recommandations. Citons en quelques-unes directement liées aux priorités de la FeBISP :

- ↳ **Séparer** les missions de contrôle et d'accompagnement.
- ↳ **Personnaliser** l'accompagnement et lui assurer le temps nécessaire.
- ↳ **Sécuriser** les parcours d'accompagnement et de formation.
- ↳ **Augmenter** le nombre de places de formation et de stages de qualité.
- ↳ **Créer** de l'emploi.

Seule une sérieuse prise en considération - par les pouvoirs publics - de telles recommandations permettra de favoriser le passage d'un droit formel au travail à un accès réel à l'emploi et à la formation.

- ↳ **Le libre choix des personnes.** Seul ce libre choix leur permettra de pouvoir pleinement s'impliquer dans leur trajet de formation et d'accompagnement vers l'emploi. De même, ce choix doit également être libre en ce qui concerne l'emploi visé et ses caractéristiques souhaitées (secteurs professionnels, temps de travail, etc.).
- ↳ **La qualité de l'emploi.** Seul un emploi de qualité, qui permet d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes, peut donc réellement contribuer à lutter contre la pauvreté et l'ex-

clusion. Le rapport mentionne quelques caractéristiques d'un emploi de qualité : un statut professionnel déterminé, l'ouverture des droits à la sécurité sociale, un revenu convenable, une stabilité de l'emploi ou encore, la possibilité d'évoluer dans son travail.

- ↳ **D'autres conditions connexes,** comme la mobilité (élément important dans la recherche effective d'un emploi) ou encore, l'accueil de la petite enfance (nécessaire pour pouvoir travailler mais aussi pour se former).

« Comment les services publics peuvent contribuer et contribuent à garantir l'effectivité du droit au travail pour les demandeurs d'emploi »

Ils parlent de nous

Pour bien entamer les dossiers de L'insertion qui seront tous centrés, en 2016, sur ses 20 ans, la FeBISP désirait confier d'emblée la parole à ses principaux partenaires politiques, institutionnels et associatifs... afin qu'ils puissent donner leur vision de la fédération en répondant à quelques questions constituant des enjeux pour nos secteurs, tant pour aujourd'hui que pour demain :

- ↳ Comment perçoivent-ils la place de la FeBISP dans le paysage sociopolitique bruxellois ?
- ↳ Quelles missions exercées actuellement par la FeBISP semblent les plus importantes à leurs yeux ?
- ↳ Quels défis pressentent-ils se dresser à l'horizon ?

Ces questions principalement prospectives s'accompagnent également d'un volet rétrospectif. Certaines personnes interrogées connaissent en effet la FeBISP depuis de nombreuses années, voire ont assisté à sa création en 1996. C'est pourquoi il était important de leur demander de nous rappeler quand ils étaient entrés pour la première fois en contact avec la FeBISP et à quelle occasion. Tout au long de ce dossier, vous pourrez ainsi vous plonger dans de nombreux souvenirs et découvrir quelques anecdotes.

Ce choix de dossier pour le premier numéro de l'année de nos 20 ans permet en outre, et surtout, de mettre très clairement le focus sur l'importance des partenariats noués avec tous ces interlocuteurs. Avec eux, que nous remercions pour ces rencontres, comme d'ailleurs avec ceux qui n'ont pas pu intervenir dans ce dossier, la FeBISP souhaite en effet continuer à travailler le plus étroitement possible, et ce, pour au moins les 20 prochaines années !

Seul un solide partenariat entre nous tous peut effectivement favoriser une véritable insertion sociale et professionnelle de qualité pour tous les demandeurs d'emploi bruxellois concernés.



Premier contact avec la FeBISP



Didier Gosuin,
ministre bruxellois de l'Economie,
de l'Emploi et de la Formation
professionnelle

Quand la FeBISP s'est fédérée dans les années '90, je faisais alors partie du gouvernement. Je n'étais pas ministre de l'Emploi et de la Formation mais j'ai posé avec d'autres collègues les premiers actes qui ont permis la reconnaissance d'un secteur à travers la création d'une fédération. C'était une manière de mettre en avant l'urgence d'un problème qui n'a cessé de s'amplifier et la nécessité de l'accompagnement dans la forma-

tion professionnelle. (...) Depuis que je suis Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation, on se croise très souvent avec la FeBISP. Nous sommes partenaires et nous travaillons de facto ensemble. Les contacts avec la FeBISP sont constants et nécessaires avec l'avantage que j'ai d'avoir à la fois les compétences liées à l'emploi et à la formation. Les gens de terrain ne sont plus écartelés entre deux ministres, voire deux politiques.

En tant que directeur général d'Actiris, mon tout premier contact avec la FeBISP correspond à la première rencontre que j'ai organisée avec les directions des Missions Locales. (...) J'avais l'impression d'être dans la caricature de la confrontation et la méfiance entre le non marchand subsidié par de l'argent public et le service public. C'était le tout début de la négociation. Je pense qu'il aura fallu presque cinq ans pour arriver à une collaboration opérationnelle dans la-

quelle nous commençons à être partenaires même si nous essayons toujours les plâtres. La FeBISP reste avant tout le défenseur de ses membres – ce qui est très bien – et porte toujours un regard très critique, et tant mieux, sur ce que le service public de l'Emploi veut mettre en œuvre. Elle reste cependant à mes yeux trop souvent en position de retrait.



Grégor Chapelle,
directeur général
d'Actiris



Olivia P'Tito,
directrice générale de Bruxelles
Formation

Mon tout premier contact avec la FeBISP remonte à 2003. J'étais alors administratrice déléguée de la Mission Locale pour l'emploi de Molenbeek et de Molenbeek Formation et je souhaitais des informations pratiques pour appliquer le dispositif « Réduire et compenser ». J'ai ensuite participé à de nombreuses Assemblées générales. Plus tard, on m'a proposé de rejoindre le Conseil d'administration de la FeBISP. C'est Gabriel Maissin, directeur de la FeBISP à l'époque, qui m'a contactée. J'étais alors députée bruxelloise et très active en emploi et formation. J'ai été élue et j'ai pris

plaisir à participer au CA pendant un an. Quand j'ai postulé à la direction de Bruxelles Formation, j'ai naturellement contacté Pierre Devleeshouwer, directeur actuel de la FeBISP, pour avoir son sentiment par rapport aux relations entre Bruxelles Formation et la FeBISP. J'ai fait cela parce que j'estimais (et j'estime toujours) que nous avons des objectifs totalement partagés. Les réunions du Comité de concertation se passent de manière très positive et constructive dans le respect de chacun et dans un climat de dialogue permettant de traduire une réelle volonté d'avancer. C'est une condition essentielle de réussite.



Pierre Georis,
président de la FESEFA
(Fédération des employeurs des
secteurs de l'éducation
permanente et de la formation
des adultes)

de sous-régionalismes. Comme directeur des Actions intégrées de développement (AID) et ensuite, président de l'Interfédé, j'en ai été un ardent défenseur. Tout comme, d'ailleurs, j'ai toujours insisté pour qu'on maintienne le lien Wallonie/Bruxelles pour l'ISP. J'avais l'espoir de garder cet espace commun. Je n'ai pas été suivi ; Wallons et Bruxellois se sont donc structurés chacun séparément. J'en ai pris acte... Et voilà que vient sur la table la discussion de l'accrochage des fédérations d'ISP aux fédérations patronales. A ce moment, nous étions en discussion à l'intérieur de l'Interfédé : structurer l'ISP (wallonne et bruxelloise) sur le plan patronal ou se raccrocher à la FESEP (Fédération des employeurs du secteur de l'éducation per-

Mon souvenir se tourne d'abord vers la structuration de l'Insertion socio-professionnelle (ISP) wallonne. Nous ne voulions pas tomber dans une confrontation

manente). Ce qui a plaidé pour l'accrochage à la FESEP, c'est la conviction chez tous les acteurs que plus de balkanisation n'aiderait pas à faire progresser la représentation patronale. De plus, pas mal d'acteurs de l'ISP avaient déjà un pied dans l'éducation permanente. Nous avons donc pris l'option de s'accrocher à l'éducation permanente et, dans la foulée, l'Interfédé a proposé à la FeBISP de se rattacher à nous pour s'organiser collectivement. C'est donc cela qui a constitué la FESEFA. Et par là même, j'ai atterri sur mon objectif de départ qui consistait à rassembler ISP wallonne et ISP bruxelloise ! C'est comme ça que j'ai vécu mes premières relations avec la FeBISP. En devenant président de la FESEFA, il ne tenait qu'à moi de mettre de l'huile dans les rouages pour qu'institutionnellement, cette affaire puisse fonctionner. J'ai vraiment le sentiment que nous sommes parvenus à prendre un virage à temps et à apaiser les tensions au point d'avoir des discussions très constructives. Cela nous renforce aussi auprès de notre représentation à la CESSoc où nous exerçons beaucoup de mandats.

L'histoire commence en octobre 1996 lorsqu'une Commission paritaire, notée 329, débute ses travaux. Elle réunit les employeurs fédérés sous le petit nom « CESSoc » et les syndicats actifs dans le secteur dit socioculturel. Ce que ce nom ne dit pas, c'est que le secteur comprenait déjà les entreprises actives dans la formation professionnelle, tant wallonnes que bruxelloises. Or, à l'époque, aucune trace à la CESSoc de fédération de compétence wallonne ou bruxelloise. Il y avait bien une FESEP se revendiquant de l'Educa-tion permanente, dont beaucoup de membres avaient donné naissance à des projets d'insertion socioprofessionnelle. J'étais à l'époque à la fois secrétaire général de la FESEP et "permanent" de la CESSoc. Le président FESEP de l'époque eut une intuition fort combattue de créer une fédération forte des associations de ces deux secteurs réunis. Wallons et Bruxellois soutenaient le discours de s'opposer à la création d'une fédération commune au regard de l'impossibilité de disposer du temps nécessaire pour assister au nombre croissant de réunions imposées par la concertation sociale (on parlait à l'époque d'une ou deux par semaine...). La création de la FESEFA, née de la fusion

de la FESEP, de la FeBISP et de l'Interfédération, toutes composantes comprises,

fut conclue sur la promesse qu'on ne demanderait pas (ou pas trop) aux administrateurs des structures nouvellement assimilées de participer à trop de réunions... « Réaliser convenablement son travail, c'était ne pas assister à plus de deux réunions par semaine », clamait le directeur à l'époque. Je ne crois pas que Pierre, qui a repris la fonction, assisté de Michèle pour ce qui touche plus particulièrement à la concertation sociale, s'ennuie beaucoup entre leurs multiples représentations des opérateurs bruxellois de l'insertion en direct, au sein de la FESEFA, de la CESSoc, de la CBENM, des fonds, commissions et groupes de travail y associés. Cet engagement avait sans doute quelque chose d'inconcevable en 1996. A moins, qu'au contraire, il n'ait été pressenti dès la naissance de la FeBISP.



Pierre Malaise,
directeur de la CESSoc
(Confédération des employeurs
du secteur sportif et
socioculturel)



Emmanuel Baufayt,
conseiller-chef de service de la
Formation professionnelle à la
COCOF

C'était en 2010, dans le cadre de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) et, plus spécifiquement, lors des réunions du Bureau de cette instance et de différents groupes de travail. A cette époque, je siégeais à la

CCFEE en tant que coordinateur pédagogique au SFPME (Service Formation PME). J'ai pu notamment travailler avec la FeBISP dans les groupes de travail « Europe » et « ISP » et par rapport à des thématiques comme celle de l'évaluation du dispositif ISP ou encore, aux données relatives aux parcours des stagiaires de l'ISP.

On peut dire que je connais la FeBISP depuis toujours puisque je travaillais à la Délégation régionale à l'insertion socioprofessionnelle lorsque la fédération a été créée. Mes missions à l'époque étaient de fixer les bases fondamentales de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale à Bruxelles, qui se sont traduites plus tard par des arrêtés, des décrets et des conventions de partenariat. Après la création de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, les choses ont

beaucoup bougé dans ce secteur. Et avec la création des premières Missions Locales dans les années '90, nous sommes sortis du modèle ouvrier des années '80 pour entrer dans une démarche plus ouverte vers les politiques et les employeurs dans un esprit de « développement local intégré ». A partir de ce moment là, l'espace était libre pour l'arrivée de la FeBISP !



Eric Buysens,
directeur du Bureau d'études de
la FGTB



Marc Thommes,
ancien directeur-adjoint de
Bruxelles Formation

J'ai pour ainsi dire reçu le faire-part de naissance de la FeBISP ! En 1995, époque où je travaillais dans les cabinets ministériels de Charles Picqué et d'Eric Tomas, j'ai en effet reçu la visite de Frédérique Mawet et de Daniel Fastenakel. Ceux-ci, de même qu'Alain Leduc et Eric Buysens, désiraient mettre sur pied

une fédération pluraliste pouvant rassembler les acteurs bruxellois de l'insertion socioprofessionnelle. J'ai soutenu vigoureusement ce projet car il me semblait important que le secteur ISP, dans la foulée du décret du 27/04/1995, puisse d'emblée s'organiser en fédération pouvant constituer pour les pouvoirs publics un interlocuteur solide et légitimé.

Dans mes lointains souvenirs, cela date de la rédaction soit du décret sur l'insertion socioprofessionnelle (mais je n'en suis pas absolument certaine car cette démarche était initiée par le Cabinet du ministre de l'époque, Charles Picqué), soit de la négociation de l'accord du non marchand, et là, j'en suis certaine, car je me souviens très bien des multiples réunions organisées à la COCOF. A cette époque, j'étais très réticente à ce qu'on élar-

gisse l'application du non marchand à l'insertion socioprofessionnelle, avis que partageait d'ailleurs Gabriel Maissin, directeur de la FeBISP à l'époque. Nous pensions tous les deux que la rigueur de cette législation allait compliquer la vie des OISP sans leur apporter beaucoup plus de moyens financiers.



Agnès De Gouy,
ancienne conseillère-chef de
service de la Formation
professionnelle à la COCOF

La FeBISP dans le paysage institutionnel et associatif bruxellois



Didier Gosuin,
ministre bruxellois de l'Economie,
de l'Emploi et de la Formation
professionnelle

Je vois la FeBISP comme un partenaire indispensable du pouvoir public. Il faut avoir l'honnêteté de dire que, en réalité, les associations qui sont membres de la FeBISP et la FeBISP elle-même par son travail de fédération, font un travail de mission publique. C'est parce que le politique n'a pas suffisamment pris en compte un certain nombre d'enjeux que des initiatives citoyennes se sont créées et se sont fédérées. Il y a

des métiers que, nous, pouvoir publics, ne savons pas faire. Et c'est pour cela que vous existez. Si nous avions été si forts pour mener à l'insertion socioprofessionnelle toutes les catégories de la population, je présume que nous l'aurions fait. Je pense que nous sommes en train de réussir ce travail de mise en réseau où Actiris n'est pas l'adversaire de la FeBISP. La FeBISP n'est pas le concurrent de Bruxelles Formation. Bruxelles Formation n'est pas un anti Actiris. (...) J'observe qu'il y a encore pas mal de frilosité mais si nous travaillons tous dans le même objectif, nous aurons peut-être la chance d'inverser les tendances.

La FeBISP est l'interlocuteur de référence à la COCOF pour le secteur de l'ISP. C'est un partenaire clé qui facilite les rapports entre l'Administration et le secteur. Nous avons en effet convenu avec la FeBISP de nous rencontrer au minimum deux fois par an, de manière formelle, afin de faire le point sur l'état d'avancement des différents dossiers relatifs au secteur de l'ISP (financement des équipes de base, réduction du temps de travail et embauche compensatoire...). Ces rencontres permettent d'assurer une coordination optimale, d'anticiper les évolutions mais également de recueillir les demandes du secteur et de les relayer auprès de notre ministre de tutelle. (...) Le partenariat

que nous avons avec la FeBISP se nourrit au quotidien par la confiance. Mais la confiance se nourrit de rigueur, de respect des délais et des engagements ainsi que d'une communication franche et ouverte. Dans nos rapports avec la FeBISP, la notion d'intérêt commun est également très importante : l'intérêt partagé de rencontrer les besoins de la population bruxelloise.



Emmanuel Baufayt,
conseiller-chef de service de la
Formation professionnelle à la
COCOF



Pierre Georis,
président de la FESEFA
(Fédération des employeurs des
secteurs de l'éducation
permanente et de la formation
des adultes)

Il y avait une place à occuper dans le paysage institutionnel bruxellois et la FeBISP l'occupe plutôt bien. Ce que je trouve particulièrement encourageant, c'est que malgré ce que peuvent être les clivages philosophiques et politiques, la FeBISP parvient à faire une sorte de front uni pour faire avancer la cause associative. D'une

certaine manière, la FeBISP parvient à garantir l'autonomie de l'expression associative par rapport aux courants politiques. Cela doit sans doute être difficile de marier toutes ces sensibilités mais c'est un vrai atout de parvenir à exprimer une voie associative unanime dans le paysage. Il est d'autant plus important de la garantir dans le contexte de refinancement de la Région bruxelloise. Il est probable que l'histoire institutionnelle du pays ne soit pas terminée, et par voie de conséquence, celle de nos fédérations non plus !



Olivia P'Tito,
directrice générale
de Bruxelles Formation

chercheurs d'emploi bruxellois. Et les membres de la FeBISP sont un relai essentiel de l'action publique. Tous vos membres contribuent aux missions du service public. Dans un contexte où le fédéral mène une politique d'exclusion, l'enjeu est capital : nous devons faire passer le message que le service public de la formation ainsi que tous ses partenaires sont au service de tous les Bruxellois(es) et, particulièrement, des plus exclus qui sont tous les bienvenus dans nos formations. Au final, nous travaillons pour les mêmes personnes. Le profil des

usagers de Bruxelles Formation a en effet fortement évolué au fil des années. Tremplin Jeunes est un pôle qui ne cesse de grandir et dont le public s'apparente de plus en plus au public ISP. C'est là tout l'enjeu de la complémentarité entre Bruxelles Formation et les membres de la FeBISP. Les passerelles existent déjà et il faut certainement encore les amplifier, encore une fois, dans l'intérêt des usagers. Je pense que le moment est venu – et c'est un appel que je fais – d'avoir une vision stratégique commune. Et cela passe par la FeBISP ! (...) Les objectifs de Bruxelles Formation et de la FeBISP sont communs : augmenter quantitativement et bien sûr également qualitativement l'offre de formation. Je pense que nous pouvons toujours améliorer les services que nous offrons : à travers les programmes de formation pour les rendre encore plus adéquats et en phase avec les usagers et avec le monde de l'entreprise.

Avoir une fédération du secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion, c'est absolument fondamental ! (...) La FeBISP doit jouer avant tout un rôle d'ambassadeur et d'interface entre Actiris et chacun des acteurs d'ISP et d'ESI. Cela nous permet d'avoir un seul point de contact et donc un écho global de l'ensemble du secteur. Ce rôle est absolument indispensable. Si la FeBISP est l'ambassadeur du secteur vis-à-vis de nous, elle doit également être l'ambassadeur d'Actiris - au moins technique si on n'adhère pas à la philosophie - de ce qu'il est en train de mettre en oeuvre pour pouvoir le décoder et l'expli-

quer à ses membres. Enfin, pour moi, la FeBISP doit jouer un rôle de soutien au secteur de l'économie sociale d'insertion à l'innovation tant qualitative que quantitative.



Grégor Chapelle,
directeur général
d'Actiris



Liesbeth Driesen,
présidente de FeBIO
(Federatie van de Brusselse
Initiatieven voor de Ontwikkeling
van de werkgelegenheid)

La FeBISP est un partenaire respecté qui défend vigoureusement les intérêts de ses membres et du secteur. Comme pour la FeBIO, il est important que les deux fédérations mettent en avant l'importance de

l'économie sociale d'insertion dans le continuum formation-travail. Il serait d'ailleurs très positif pour le secteur que la FeBISP et la FeBIO achèvent la mise en place d'une plate-forme plus large, translinguistique et intersectorielle. Malgré notre cadre institutionnel compliqué (Bruxelles, Flandre, Wallonie et Belgique), l'économie sociale doit mener un lobbying plus efficace. Défendons nos intérêts communs !



Eric Buysens,
directeur du Bureau
d'études de la FGTB

La FeBISP est une fédération d'employeurs et partage, à ce titre, des intérêts communs avec la représentation patronale classique. En témoigne sa présence à la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes (CBENM). Mais, contrairement au patronat classique, les employeurs du non marchand ne sont pas dans la captation d'une plus-value monétaire, et donc pas dans l'exploitation du travailleur. La FeBISP, c'est pour moi, un « patron social-démocrate du non marchand ». C'est pourquoi, il est tout à fait possible de trouver des points d'entente sur certains sujets et mener des actions communes avec les syndicats, en particulier avec la FGTB. (...) La FeBISP exerce deux missions. Tout d'abord, la négociation dans les commissions paritaires pour garantir de bonnes relations de travail et arriver à des accords sectoriels forts dans tous les secteurs du non marchand, pas uniquement l'insertion socioprofessionnelle. Le patronat non marchand et les syndicats doivent travailler ensemble pour aboutir à de bons accords. Sa deuxième

fonction, à mon sens, c'est celle d'une fédération au sens politique. Elle doit constituer une sorte de contre-pouvoir et doit défendre un projet de société, un projet de ville. Gérer ne suffit pas, on a besoin d'une véritable force de proposition. Actuellement, la FGTB et la FeBISP s'entretiennent sur une base trimestrielle, cela ne suffit pas. Il manque une plate-forme mixte sur la formation tout au long de la vie qui serait composée d'associations et de syndicats et permettrait de mieux se positionner dans le rapport de force avec les autorités politiques. Un peu à l'image de ce qui se fait au CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers).



Emmanuel Bonami,
secrétaire permanent régional
à la CNE

le cas actuellement. Ainsi, nous avons été interpellés par rapport à la présentation du livre blanc des Missions Locales mais pas de suite. C'est d'autant plus difficile que la FeBISP, par le jeu de la cascade de représentations, a rejoint le « bloc » des fédérations de la CESSoc (dont

Au départ, à l'occasion de l'ANM, on pouvait dire que FeBISP et syndicats étaient porteurs ensemble de projets politiques. C'est moins

on a parfois l'impression qu'elle veut avant tout être un bon élève du banc patronal plutôt que de défendre les valeurs d'émancipation sociale qui habitent les projets des associations). Il est dès lors difficile de faire le grand écart pour participer aux positions de la CESSoc et d'être en même temps un acteur voulant porter un message progressiste dans le champ social couvert par la FeBISP. Sur la scène bruxelloise, la FeBISP est un acteur dans la politique de l'emploi non négligeable. La CNE y voit là une possibilité de reprendre une dimension « militante » pour remettre un peu en cause l'ordre établi par exemple. Réunir les partenaires syndicaux et patronaux peut être porteur d'un vrai projet pour les travailleurs sans emploi.

La FeBISP partage avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle wallon une destinée commune : fédérer des structures qui composent le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et, pour la FeBISP, également le secteur de l'économie sociale d'insertion. Cette position de faïtière les place au cœur des enjeux qui concernent les publics, les contextes, les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle... et surtout, des décrets et autres articles de loi qui impactent les pratiques et les associations. Leurs parcours ne sont pas identiques, les contextes dans lesquels elles évoluent se ressemblent pourtant. Nos routes se sont beaucoup croisées et se croisent encore.

Nous pouvons compter l'une sur l'autre pour mettre en avant, dans les politiques de l'emploi, l'attention aux publics dits faiblement qualifiés, dits éloignés de l'emploi... mais aussi les pratiques pédagogiques des opérateurs de formation qui accompagnent ces publics dans leur cheminement et leurs parcours.



Eric Mikolajczak,
secrétaire général de l'Interfédé



Agnès De Gouy,
ancienne conseillère-chef de
service de la Formation
professionnelle à la COCOF

J'ai toujours considéré que la FeBISP jouait un rôle important en organisant du côté « patronal » les ASBL chargées de la concrétisation des mesures d'insertion socioprofessionnelle destinées aux demandeurs d'emploi, d'abord, aux travailleurs, ensuite, par le biais des programmes de remise au travail des peu qualifiés. J'ai parfois eu l'impression de devoir défendre

ce rôle de porte-parole et d'organisateur auprès de certains politiques : les revendications exprimées par la FeBISP, justifiées à mes yeux (comme d'adapter les moyens financiers au volume réel des heures conventionnées), n'ont toujours pas, à ma connaissance, été entendues par le politique. Et un opérateur conventionné pour 100.000 heures n'a pas davantage de financement COCOF que celui conventionné pour 55.000 heures.

La FeBISP, par la concertation qu'elle mène avec les pouvoirs publics et par les mandats qu'elle occupe dans de nombreux lieux décisionnels, joue un rôle extraordinairement utile. Si je devais définir en une expression le rôle de la FeBISP, je dirais qu'il s'agit d'un rôle de « participation conflictuelle » au système ! « Participation » car il s'agit bien de se concerter avec les pouvoirs publics et, en toute loyauté, mais « conflictuelle » dans la mesure où la FeBISP joue également un rôle utile d'aiguillon critique par rapport à ces mêmes pouvoirs publics. Selon moi, la FeBISP a toujours pu articuler avec conviction cette pourtant délicate double dimension. Pour moi, la principale mission de la FeBISP, c'est celle directement liée à la formation continuée des travailleurs ISP. Cela constitue un enjeu essentiel pour un secteur comme l'ISP, qui doit de plus en plus gérer la contradiction entre, d'un côté, sa logique propre

(d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi les plus fragilisés) et, de l'autre côté, les politiques d'activation mises en place par les pouvoirs publics. Pouvoir gérer cette contradiction implique de mettre au point des méthodes nouvelles d'accompagnement et de formation. Or, ce renouvellement des pratiques, rien que sur le plan pédagogique, n'est possible que via une réelle politique de formation continue des travailleurs du secteur.



Marc Thommes,
ancien directeur-adjoint de
Bruxelles Formation

Le principal défi de la FeBISP et de ses membres



Didier Gosuin,
ministre bruxellois de l'Economie,
de l'Emploi et de la Formation
professionnelle

Je vois d'abord un défi propre au secteur. La faiblesse de l'économie sociale d'insertion, d'après moi, c'est que les ILDE et les EI travaillent

dans un cadre légal qui est vieillissant, tout simplement parce que le plus récent est quasi inapplicable. Je n'en porte pas la responsabilité mais c'est une difficulté qui s'ajoute au fait que nous avons vu s'étendre le concept d'économie sociale avec la 6^{ème} réforme de l'Etat. Il faudra à la fois embrasser large pour reconnaître et donner un statut à l'économie sociale en laquelle je crois comme étant un vecteur de développement économique et social. Il faudra, en même temps, donner enfin un cadre précis et sécurisé pour le travail spécifique d'insertion au sein de l'économie sociale. Ce travail spécifique doit être stabilisé sur le plan budgétaire. Ce ne sera pas évident. Mais tout cela sera négocié et discuté avec la FeBISP. Côté ISP, je pense qu'il faudra, à un moment donné, que les mondes de la formation et de l'enseignement se parlent de manière plus étroite. Il faudra aussi que le monde de l'enseignement accepte de remettre en question un certain

nombre de ses privilèges comme, par exemple, le fait de pouvoir donner des certifications aux personnes qui n'ont pas choisi le parcours classique de l'enseignement. (...) La formation dans le bâtiment que quelqu'un a suivie dans un OISP, par exemple, doit pouvoir être reconnue au même titre que celle qui est dispensée dans un enseignement de type plus classique. Et là, il y a du chemin à faire. J'interpelle beaucoup la ministre de l'Enseignement à ce sujet. Je crois que ce sera la prochaine révolution copernicienne que nous devons réaliser entre francophones. (...) Enfin, en général, les demandes qui émanent du monde économique évoluent à des vitesses incommensurables et nous devons nous adapter. Ce n'est pas évident parce que, d'un côté, nous travaillons avec des concepts économiques et, de l'autre, avec de la matière humaine qui, elle, est plus difficile à faire évoluer et adapter. Mais on doit avoir un regard critique par rapport à nous-mêmes. Il n'y a rien d'établi. Ce qu'il faut, ce n'est pas le résultat pour le résultat. (...) Par exemple, la transition vers l'emploi. Ce n'est pas la transition d'un statut précaire vers un autre statut précaire. Passer d'un contrat Article 60 à un contrat PTP, ce n'est pas une transition vers l'emploi. Je ne remets pas en cause ces outils. Mais pour moi, une insertion véritablement réussie, c'est quand une personne est autonome.

Participer au redéploiement d'une offre de formation novatrice et de qualité dans le secteur de l'ISP qui réponde aux besoins d'insertion sociale et professionnelle de la population bruxelloise. Cette réponse devra nécessairement passer par une reconnaissance officielle des compétences acquises en formation afin de constituer un véritable pas-

seport vers l'emploi. Il est en effet difficile de concevoir que des formations basées sur des profils SFMQ communs à l'ensemble des acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, ne débouchent pas sur les mêmes effets de droit en matière d'accès à l'emploi.



Emmanuel Baufayt,
conseiller-chef de service de la
Formation professionnelle à la
COCOF



Grégor Chapelle,
directeur général
d'Actiris

Je vais donner un exemple concret d'action que la FeBISP pourrait jouer. Cela concerne le nouveau contrat d'insertion. Sur papier, l'ambition est d'éradiquer le chômage des jeunes de longue durée en Région bruxelloise. C'est gigantesque, tant quantitativement que qualitativement. Nous allons garantir à l'intégralité des jeunes chercheurs d'emploi, qui ont plus de 18 mois de chômage, un CDD d'un an. Budgétairement, nous avons de quoi créer 1.000 emplois subsidiés. Après, il y a la pratique opérationnelle. Quel employeur serait prêt, même avec un emploi subsidié à 100%, à accueillir les plus fragiles des plus fragiles ? C'est-à-dire les jeunes chercheurs d'emploi, de moins de 26 ans qui après 18 mois n'ont toujours pas trouvé alors qu'ils sont déjà passés par le cycle de la Garantie Jeunes et pour qui on n'a manifestement pas trouvé de solution. Pour moi, c'est typiquement l'économie sociale d'insertion, voire les autres acteurs du non marchand du secteur Emploi/Formation qui devraient y répondre.

Dans mon monde idéal, la FeBISP jouerait un rôle d'allié du service public de l'Emploi dès la conception de la mesure. Malheureusement, on nous impose des délais très courts qui ne nous permettront pas de consulter la FeBISP en amont. Par contre, il y aura une phase test. Il faudrait que la FeBISP et d'autres fédérations d'employeurs, nous aident à convaincre de tester cette nouvelle mesure, pour ensuite, faire remonter les informations. Après cette phase test et sur base des retours du terrain nous pourrions modifier la mesure. (...) Article 60, contrat d'insertion, stage de transition en entreprise. La FeBISP devrait faire remonter les remarques, les difficultés et propositions du terrain en jouant son rôle de lobby auprès de tous : parlementaires de la majorité ou l'opposition, gouvernement, ministre de tutelle, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel. (...) Actiris est en demande d'avoir plus de retours de la FeBISP. J'estime qu'on n'en a pas assez en direct sauf à lire ses publications. Et dans les cas où nous en avons, j'ai parfois un peu l'impression que c'est beaucoup de défensif pour relayer les inquiétudes et trop peu de propositions au nom du secteur (...)

Il y a, selon moi, trois défis. Premier défi : le suivi de la réforme de l'Etat, qui implique un important transfert de compétences fédérales vers les entités fédérées, ainsi qu'une révision des mécanismes de financement des Communautés et Régions. Pour Bruxelles, ces transferts sont des opportunités mais aussi des défis. Il est important de rester vigilants, notamment en ce qui concerne la politique des groupes-cibles. Deuxième défi : le suivi du cadre européen. L'Europe influe de plus en plus sur l'économie sociale. Il faut mieux faire entendre nos revendications au niveau européen et s'opposer à certaines politiques dangereuses pour l'économie sociale. Je pense, par exemple, aux plafonds imposés lors de la participation d'entreprises d'économie sociale à des marchés



Liesbeth Driesen,
présidente de FeBIO
(Federatie van de Brusselse Initiatieven
voor de Ontwikkeling van de
werkgelegenheid)

publics qui pénalisent les entreprises d'économie sociale qui auraient la capacité de répondre à des projets de grande envergure, comme par exemple, les points vélo de grandes gares. Enfin, troisième défi : l'équilibre entre l'esprit innovateur de l'économie sociale et ses missions de base. Les membres de la FeBISP doivent absolument continuer à tout faire pour créer des opportunités sur le marché du travail pour les personnes qui en sont le plus éloignées et offrir des services pour un public particulièrement démuné.



Eric Buysens,
directeur du Bureau
d'études de la FGTB

Le principal défi que j'aperçois, c'est la lutte contre les dérives de l'Etat social actif qui trouve ses origines dans le processus de Lisbonne. Si elle n'y prête pas garde, la FeBISP et le secteur de l'ISP en général, pourrait, par son implication

dans l'activation des chômeurs, devenir l'agent de cet Etat. Car l'activation est intimement liée au contrôle et à la sanction. Ça fait mal au cœur mais c'est la réalité. On ne peut plus revenir en arrière et supprimer l'Etat social actif mais il faut voir comment on se positionne par rapport à cela pour en sortir par le haut. Une des pistes pour éviter ce risque, ce serait une plate-forme mixte de la formation tout au long de la vie, comme DEFI qui réunissait syndicats et associations.



Agnès De Gouy,
ancienne conseillère-chef de
service de la Formation
professionnelle à la COCOF

Je crains fort, vu les perspectives sociales et économiques qui sont celles de l'Europe et de Bruxelles, que le défi de la FeBISP ne change pas vraiment : il y aura toujours des sans emploi et ils risquent d'être de plus en plus nombreux avec le développement des technologies du numérique et de la robotisation. A moins que la société n'accepte de revoir de fond en comble son organisation. Cela signifierait recréer du local et répondre aux besoins sociaux, environnementaux, sociétaux, en donnant par exemple aux gens qui y répondent un statut et un salaire correct (de nombreux travaux de bénévolat

meritent d'être reconnus comme de vrais emplois) et en créant de nouveaux empois dans ces secteurs. Cette démarche permettra peut-être alors une société moins égoïste et moins orientée vers le toujours plus, toujours plus vite, toujours au moindre coût, plus respectueuse de notre planète et moins soumise aux dictats de la finance mondialisée. Mais je rêve sans doute tout haut !



Marc Thommes,
ancien directeur-adjoint de
Bruxelles Formation

Le principal défi me semble être d'articuler cette contradiction entre logique ISP et politiques d'activation. Une autre contradiction pour le secteur ISP peut résider entre, d'une part, sa nécessaire professionnalisation et, d'autre part, la logique d'éducation permanente qu'il défend ardemment dans le

même temps. Ces dimensions d'éducation permanente et d'accompagnement social des stagiaires sont d'autant plus nécessaires aujourd'hui que le public de l'ISP est un public dont l'identité sociale et culturelle est en pleine maturation. Le secteur ISP va donc devoir continuer à trouver un délicat équilibre entre de telles injonctions potentiellement contradictoires.

Anecdotes, souvenirs, commentaires, confessions...



Didier Gosuin,
ministre bruxellois de l'Economie,
de l'Emploi et de la Formation
professionnelle.

Quand j'ai visité la Mission Locale de Forest et d'autres associations membres de la FeBISP, j'ai rencontré une série de stagiaires et travailleurs sous contrat d'insertion qui m'ont expliqué leur parcours, d'où ils venaient, les difficultés qu'ils ont rencontrées et leur grande motivation. J'en étais convaincu, mais ça brise l'image stigmatisante que l'on a du demandeur d'emploi qui réduit la situation dans laquelle il est à sa seule responsabilité. Or, c'est le résultat de toute une série de facteurs parfois liés à des accidents personnels de vie. Et personne n'est à l'abri. Je ne suis pas angélique non plus. Il y a aussi des gens qui n'ont pas cette motivation ou d'autres qui ont peut-être fait le choix de tirer sur les ficelles du système. Ce n'est cependant pas la majorité. Tout le monde a envie quelque soit sa culture, sa religion, sa couleur de peau, à un moment donné, de ne devoir dire merci à personne. Je pense que l'on ne met pas suffisamment en évidence toutes les « succes stories ». Ce n'est pas une critique que je fais à l'égard des associations ni même des pouvoirs publics mais bien à l'égard des médias.

Cela remonte à l'époque où j'étais échevin de l'Emploi de la commune de Forest. J'avais alors participé à un événement dédié à l'économie sociale qui était organisé conjointement par la FeBISP et la fondation « Pour la Solidarité ». Dans mon souvenir, Luc Piloy avait défendu l'idée que les politiques d'emploi avaient tendance à mettre la pression sur les travailleurs sans emploi afin précisément de fragiliser les « travailleurs avec emploi »

et qu'il était temps de changer de paradigme, via par exemple l'économie sociale d'insertion, en créant des emplois qui correspondent aux compétences des chercheurs d'emploi plutôt que de répondre aux besoins des employeurs. C'est ce jour-là que j'ai compris pour la première fois la possibilité de changer de paradigme.



Grégor Chapelle,
directeur général
d'Actiris



Olivia P'Tito,
directrice générale
de Bruxelles Formation

J'adore les Assemblées générales de la FeBISP. Elles peuvent parfois être un peu épiques car elles sont totalement imprévisibles : il est impossible de dire à l'avance à

quel moment cela va partir en feu d'artifice ou, au contraire, passer comme une lettre à la poste. Cela ne doit pas être toujours facile à gérer à mon avis. Les AG FeBISP, c'est une anecdote en soi !

Je me souviens d'intenses débats qui eurent lieu en 2011 entre la direction de Bruxelles Formation et la FeBISP ! Ces débats portaient sur l'opportunité de notre projet d'évaluer les résultats du dispositif ISP. J'ai cru ressentir une certaine crainte de la FeBISP quant à cette évaluation, la FeBISP étant sans doute soucieuse que le dispositif évaluatif puisse tenir suffisamment compte du contexte socioéconomique régional

ainsi que des particularités du public ISP. Au final, et j'en étais convaincu dès le début, l'évaluation fut plus que positive, notamment en termes de taux de sorties positives. Ces résultats ont permis de démontrer aux pouvoirs publics toute la pertinence du dispositif ISP.



Marc Thommes,
ancien directeur-adjoint de
Bruxelles Formation

Un message pour les 20 ans de la FeBISP



Didier Gosuin,
ministre bruxellois de l'Economie,
de l'Emploi et de la Formation
professionnelle

Je vous souhaite qu'on se retrouve dans 20 ans avec un système d'enseignement élargi et égalitaire qui donne une vraie chance à tous les Bruxellois de s'insérer dans le

monde du travail. L'idéal serait que nous soyons dans une situation où ce que font les associations ne soit plus la préoccupation dominante des responsables politiques bruxellois. Je souhaite donc de facto que la FeBISP soit beaucoup moins importante qu'aujourd'hui...

Happy Birthday ! Les années à venir vont être cruciales pour le redéploiement du secteur ISP. Il y a du travail en perspective mais les enjeux en valent la peine.



Pierre Georis,
président de la FESEFA
(Fédération des employeurs des
secteurs de l'éducation
permanente et de la formation
des adultes)

Que souhaiter à la FeBISP pour les 20 ans à venir ? De bien vieillir ! J'apprécie personnellement beaucoup que, malgré toute la complexité associative dans laquelle on se trouve à



Emmanuel Baufayt,
conseiller-chef de service de la
Formation professionnelle à la
COCOF

la FESEFA, on parvienne à travailler ensemble. C'est extrêmement précieux : tout ce qu'on peut souhaiter à la FeBISP, c'est de parvenir à continuer de travailler dans cet esprit de coopération.



Olivia P'Tito,
directrice générale de Bruxelles
Formation

Je vous souhaite un excellent anniversaire ainsi qu'à tous vos membres. Bruxelles Formation vous donne rendez-vous dans 20 ans en espérant que nous aurons ensemble doublé le nombre de Bruxellois(es) en formation qui auront ainsi fait un pas supplémentaire vers le retour à l'emploi.



Grégor Chapelle,
directeur général
d'Actiris

Félicitations ! car il y a énormément de travail positif accompli en 20 ans. Il y a énormément de services qui ont été rendus. L'entrée d'un représentant du secteur non marchand sur les bancs des employeurs d'Actiris, une idée que je soute-

nais d'ailleurs, est un résultat direct du travail que la FeBISP mène depuis 20 ans. La présentation de votre mémorandum et les interpellations que vous menez auprès des politiques en période électorale sont des actions qui sont, à mon sens, fondamentales et qui illustrent bien votre rôle de représentant du secteur. (...)



Eric Buysens,
directeur du Bureau
d'études de la FGTB

Continuez et n'oubliez pas vos origines ouvrières et les jeunes qui restent un véritable défi. La Garantie pour la Jeunesse n'est pas parfaite, mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain et

rater cette opportunité. La Garantie Jeunes, c'est la sortie par le haut de l'Etat social actif. Il faut absolument la réussir.



Emmanuel Bonami,
secrétaire permanent régional
à la CNE

Après les élections sociales, on pourrait s'atteler à dégager une vision commune ou, à tout le moins, à travailler sur les thématiques liées à l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. On pourrait

trouver des terrains d'entente. Pourquoi pas un lobby patrons/syndicats ? Cet anniversaire pourrait être l'occasion de dégager une marge de manœuvre pour développer cette dimension.



Liesbeth Driesen,
présidente de FeBIO
(Federatie van de Brusselse Initiatieven
voor de Ontwikkeling van de
werkgelegenheid)

Joyeux anniversaire et bonne continuation ! La formation et la création d'emploi sont deux belles missions. Bruxelles a besoin de vous ! (...) Continuons à faire le lien entre l'économie sociale et l'économie générale, dans une perspective de transition vers l'emploi. Améliorons ensemble l'image de notre secteur, et donnons-lui une meilleure visibilité. L'organisation du salon de l'économie sociale en 2012 par la FeBISP et FeBIO fut une excellente initiative dans ce sens. (...)

Je voudrais partager avec la FeBISP cette phrase autrefois prononcée par Olivier Lecerf, lorsqu'il était à la tête du conglomérat industriel français Lafarge : « Le pouvoir de service est fait de fidélité à des convictions et du respect d'un code de valeurs et des règles d'un jeu collectif ». L'essentiel me semble dit et chaque terme peut s'apparenter à un enjeu spécifique pour la FeBISP : « le service » (d'intérêt général rendu par les OISP aux stagiaires), les « convictions » et les « valeurs » (à partager et sans

cesse à réaffirmer) et les « règles d'un jeu collectif » qui, au niveau des partenariats entre la FeBISP et les différents pouvoirs publics, font se rencontrer - et même rimer - conflictualité et loyauté...



Marc Thommes,
ancien directeur-adjoint de
Bruxelles Formation



Agnès De Gouy,
ancienne conseillère-chef de
service de la Formation
professionnelle à la COCOF

Je garde un très bon souvenir de la collaboration entretenue avec ses responsables au fil du temps: Frédérique Mawet, Gabriel Maissin, Pierre Devleeshouwer, Suzanne

Beer, mais aussi Ana Teixeira et Michèle Hubin. Chacune de ces personnes était engagée, responsable, efficace. Je pense important que toute l'équipe actuelle continue d'assurer sa mission essentielle à Bruxelles, et lui souhaite bon succès dans son travail pour les prochaines années !

20 ans ! Déjà toute une histoire qui conduit à une maturité certaine. 20 ans ! Et encore la tête pleine de projets. 20 ans ! Et des bases solides pour porter fermement les enjeux d'un secteur et, au-delà, d'une conviction que le futur de notre société auquel nous aspirons toutes et tous passera par l'éradication des processus qui conduisent à l'exclusion. Alors, pour ses 20 ans et tous ceux à venir,

nous vous souhaitons une FeBISP forte, créative et combative pour porter/accompagner/soutenir ... des structures que nous souhaitons également fortes et créatives. Bon anniversaire !



Marina Mirkes,
coordinatrice pédagogique de
l'Interfédé

Vaincre le manque de confiance

→ Tatiana Vanessa Vial Grösser

Si l'homme a deux oreilles et une bouche, c'est pour écouter deux fois plus qu'il ne parle, aurait dit Confucius. Interroger autrui sur soi permet d'avoir une image plus riche que ce que peut nous offrir le simple reflet d'un miroir. En lisant les apports de chacun, nous avons souri, nous nous sommes étonnés, nous avons réfléchi et nous nous sommes laissés interpeller par des points de vue aussi divers.

Ce qui ressort d'abord c'est que, comme il y a 20 ans, nous sommes toujours et encore à un tournant important : réforme de l'Etat, changement de paradigme, importance de plus en plus prégnante des décisions des institutions européennes, modification des cadres législatifs... Et des choses qui ne changent pas : importance du chômage, volonté des décideurs de mener des politiques proches du terrain, préoccupation des pouvoirs publics de garder des services accessibles à tous...

Toutes les personnes interrogées s'accordent sur l'importance de faire remonter les informations du terrain et d'élaborer des propositions, estimant que le secteur associatif et en particulier les fédérations sont à même de jouer ce rôle de pivot. Pour ce faire, nous souhaitons attirer l'attention de tous sur un seul défi à relever : le manque de confiance général. Vis-à-vis des citoyens, des politiques, des pouvoirs publics, des chômeurs, des travailleurs sociaux, etc. Le nouveau management public ne fera pas émerger la confiance. Dans le secteur privé, ces méthodes sont utilisées par les supérieurs hiérarchiques pour vérifier le travail de leurs collaborateurs et ainsi, leur accorder leur confiance selon une vision descendante. Dans une démocratie, les décideurs se doivent de gérer correctement leurs portefeuille de compétences, mais ils ont surtout besoin d'avoir, si pas l'adhésion des citoyens, au minimum leur confiance dans une logique bottom/up. Pour cela, le nouveau management public n'est d'aucun recours.

L'argumentation des décisions politiques uniquement sur base de chiffres, d'équations ou de graphiques, ne semble pas non plus concluante. La politique est ainsi technicisée, excluant de fait ceux et celles qui ne maîtrisent pas ce langage. C'est particulièrement le cas pour les matières économiques qui englobent, entre autres, l'emploi, le chômage et la formation professionnelle.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence, l'économie n'est pas réglée par le mouvement des astres. Il y a toujours une idéologie, un projet politique, des valeurs et des principes. Aussi chiffrés soient-ils. Aujourd'hui, il est important d'analyser les études, mais il l'est encore plus d'interroger le projet politique mis en place à tous les niveaux de pouvoir : régional, fédéral, communautaire et européen.

Ce défi est d'autant plus criant que les nouvelles technologies et l'explosion d'internet a démocratisé les savoirs dans une mesure dont nous ne percevons pas encore toutes les répercussions. Il s'agit très certainement d'une révolution aussi importante que celle apportée par l'invention de l'imprimerie qui a permis la remise en question des autorités de l'époque et l'émergence d'un monde nouveau.

Le dimanche 13 mars, l'Allemagne votait dans trois de ces régions. Longtemps crue immunisée contre l'extrême droite, les résultats sont implacables et ont secoué l'Europe. Ceux-ci viennent après l'étonnement face aux élections françaises, grecques, espagnoles, le possible Brexit et le référendum écossais. Si tous ces pays n'ont pas vu, heureusement, l'avènement de l'extrême droite, tous ont vu l'émergence de mouvements nouveaux.

Comprendre ce qui se passe au sein de la population est une urgence qui doit être notre priorité à tous, et pour cela, il faut rétablir des relations de confiance. Ce n'est qu'en laissant la liberté de parole que sortiront les informations nécessaires et indispensables à cette tâche. Pour mener ces échanges, il faudrait inverser le principe de base d'une enquête judiciaire « tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous » et instaurer « rien ne pourra être retenu contre vous ». La liberté d'expression ce n'est pas tant la permission de tout dire, que la force de tout entendre.

« Ne pas railler, ne pas déplorer, ne pas maudire, mais comprendre » écrivait Spinoza.

Chasse aux chômeurs : les vertus de la battue

→ Monsieur Dur Acell et et Madame Dura Avaler

Amis chasseurs, réjouissez-vous ! Car non seulement la chasse est ouverte, mais pour les deux années qui viennent, vous pourrez pratiquer la battue en toute saison et en tous lieux. Deux années de test avant évaluation, pendant lesquelles nous comptons sur votre bon sens naturel pour préserver l'honneur et la réputation de l'art d'abattre – les yeux fermés – l'allocataire traqué. Et que se taisent les mauvaises langues qui craignent les bavures !

Après les contrôles inopinés et le « point de contact pour une concurrence loyale », le gouvernement fédéral entend aujourd'hui se doter d'une nouvelle arme contre la fraude sociale : le profilage des consommations d'énergie devrait à l'avenir permettre de débusquer les faux isolés. Les consommations de chaque ménage seront ainsi passées au crible. Cette nouvelle mesure marque un changement d'échelle dans la lutte contre la fraude au domicile. Pour quels dégâts collatéraux ?

De l'approche à la battue

Hier encore, vous avanciez à tâtons et c'était presque par hasard si vous flairiez parfois la piste d'une fraude au domicile. Approchant à pas feutrés d'un logement que vous présumiez vide, vous recherchiez les traces d'une faible consommation d'eau et d'électricité. Vous saviez alors que vous étiez probablement sur une bonne piste ! N'en déplaise aux puristes de la chasse à l'approche, cette époque est aujourd'hui révolue. Car dès demain, 50.000 fraudeurs présumés – dont les consommations sont soit outrageusement élevées, soit misérablement faibles – vous seront rabattus. C'est la Banque Carrefour de la sécurité sociale qui pourvoira à la traque. Le principe est simple : les coordonnées de tout allocataire social, dont les consommations d'énergie ou d'eau sont considérées comme anormales (80% en dessous ou au dessus de la consom-

Faits et chiffres

1. La Sambrienne, une société de logement, s'est essayée à exploiter les consommations d'eau pour diagnostiquer les fraudes au domicile. La méthode utilisée était aussi sélective que celle définie par le projet de loi. Cependant, seuls 5% des 255 suspects étaient des fraudeurs avérés.
2. La cellule « logements vides » de la Région de Bruxelles-Capitale exploite depuis 2012 les consommations d'énergie, sur la base de seuils nettement plus sélectifs que ceux définis par le présent projet de loi. Chaque année, les coordonnées de 52.000 compteurs d'électricité et 14.000 compteurs d'eau suspects lui sont transmises. La cellule a d'abord exploité ces données de manière systématique pour un taux de réussite de 10%. Aujourd'hui, les données ne sont plus utilisées que pour corroborer un soupçon.
3. L'expérience de la cellule « logements vides » augure plus de 500.000 suspects. Similairement, sur la base de l'enquête européenne SILC (enquête sur les revenus et les conditions de vie), il apparaît que 400.000 ménages – 50.000 allocataires sociaux – ont une facture énergétique par adulte située soit 80% au dessus, soit 80% en dessous de la médiane.
4. Pour les gestionnaires de réseaux, le travail de croisement des données représentera un coût important. Entendu à la Chambre, le représentant d'ORES (gestionnaire du réseau wallon) indique que 40% du travail pourrait nécessiter un traitement manuel de l'information. Tout laisse donc à penser que le tableau de chasse sera maigre et les coûts prohibitifs.

mation standard), seront automatiquement transférées aux institutions de la sécurité sociale.

Rien à se reprocher ? Rien à craindre !

Bien sûr, chaque suspect ne fraude pas nécessairement. Bien sûr, il y a ceux qui habitent des passoires énergétiques. Il y a les mansardes non-isolées, les châssis pourris, les systèmes électriques de chauffage

ou d'eau chaude sanitaire. Evidemment, il y a ces 200.000 ménages en « précarité énergétique cachée », qui ferment les vannes du confort le plus élémentaire. Il y a les consommations de mazout, de bois ou de pétrole lampant dont on ne sait trop comment tenir compte. Il y a la question de savoir comment sera calculée la consommation standard. Ne nous en cachons pas : nous ne savons pas encore précisément comment se déroulera la battue.

Accidents de chasse

200.000 ménages se privent d'énergie en raison d'une situation de « précarité énergétique cachée ». Certains renoncent à chauffer un logement hanté de courants d'air et de moisissures. D'autres ne chauffent qu'au retour de l'école et passent leur journée dans des lieux publics chauffés. Or, la précarité énergétique est vecteur de sentiments de honte et de misère. Une foule de gens n'osent plus inviter leurs proches à leur domicile. Ils seront vraisemblablement les premiers suspects et les premières victimes de cette battue. Pourquoi devraient-ils exposer à un inspecteur ce qu'ils ne souhaitent pas révéler à leurs proches ? Exiger d'un ménage qu'il consente cet effort en égratignant ce qu'il lui reste d'amour propre et de confiance en lui, n'est-ce pas la meilleure manière de les faire basculer de la précarité à la pauvreté durable ? Il y a là un premier type de dégât collatéral, de nature sociale : l'état s'en prend de manière stigmatisante aux plus vulnérables d'entre nous plutôt que de les protéger. La menace pèsera de même – plus lourdement que jamais – sur tous ces couples en devenir, s'essayant prudemment à la vie en ménage. Doivent-ils d'emblée renoncer à leur logement individuel ? N'est-ce pas téméraire ? La protection de la vie privée, la confiance entre l'Etat et le citoyen, mais aussi une saine allocation des ressources sont également à ranger du côté des victimes.

Si l'on recourt au « profilage », la démocratie elle-même pourrait finalement pâtir de cette nouvelle ère de gouvernementalité algorithmique, dans laquelle les conditions précises qui fondent une suspicion envers les citoyens sont fixées par un algorithme informatique obscur, sans aucun contrôle démocratique. En la matière, les zones d'ombre du projet actuel n'augurent en elles-mêmes rien de bon. Un état, qui contrôle ses citoyens dans l'intimité de leur logement sur la base d'indices dont la fiabilité n'est pas démontrée, ne se doit-il pas d'accepter réciproquement un contrôle démocratique élevé ?

Pour en savoir plus :

- http://www.socialenergie.be/uploads/Fichiers/Actus/article_democratie.pdf
- « Mettre de l'énergie dans le social » <http://www.fdss.be/uploads/Publications/FdSS/Cahiers>

200.000 ménages se privent d'énergie en raison d'une situation de « précarité énergétique cachée »

Et si, peut-être, on augure quelque 500.000 ménages « anormaux », comme le prédit la cellule « logements vides », dont 50.000 allocataires indûment débusqués, un taux de réussite inférieur à 5%, et bien soyons rassurés : nous ne viserons que ceux sur qui se portent de sérieux soupçons. S'il le faut, nous utiliserons des méthodes de profilage pour affiner les critères : des algorithmes informatiques cerneront les allocataires fraudeurs. Si les arcanes du profilage m'échappent autant qu'à vous, sachez seulement que ces techniques sont éprouvées : voilà longtemps que l'on s'en sert pour vous proposer sur internet les publicités qui vous conviennent.

Nous n'abattrons donc pas le premier chômeur venu. D'ailleurs, qu'ont à craindre ceux qui n'ont rien à se reprocher ? Quelques questions ? Une petite visite domiciliaire ? Que ces étranges individus frappés d'anomalie daignent se mettre à nu devant nous, et nous reconnaitrons leur évidente innocence. Rien de bien méchant, en somme ! Enfin, si la traque tourne mal – que le citoyen se rassure, tout ceci n'est qu'un test – nous rappellerons les chiens et ferons poliment marche arrière.

Ca vous rassure, vous ? Moi pas !



© Manu Scordia

Il était une fois...

→ Michèle Hubin et Tatiana Vanessa Vial Grösser

Comment passer d'associations indépendantes les unes des autres à une fédération unie. Nous n'étions pas à la création de la FeBISP, mais nous rencontrons de temps en temps des structures qui souhaitent mettre en place une fédération. Elles nous demandent de leur parler de notre expérience, de nos essais et erreurs, de notre organisation, de nos questionnements, de nos membres, bref de nos petites victoires et de nos grands combats (et vice-versa). La plupart des associations qui nous contactent dans ce cadre sont déjà en réseau, se réunissant sur une base informelle et souhaitant aller plus loin, parfois parce qu'elles désirent porter une parole commune, parfois parce qu'elles veulent jouer un rôle plus politique, souvent parce qu'elles doivent faire face à des réformes politiques et à une modification du cadre réglementaire.

Un texte législatif pose un cadre et impose une certaine réalité aux structures qu'il régit, il peut harmoniser des pratiques, mais il ne peut pas imposer une cohésion. La cohésion ne peut venir que de la volonté des acteurs eux-mêmes. Une fédération peut naître d'une modification du cadre législatif, mais une modification du cadre législatif n'est pas suffisante pour mettre en place une fédération. Pour qu'une fédération soit pertinente, elle doit répondre à une demande du terrain.

Au début, il y avait quelques associations

Enfin voilà, connaissez-vous cette série « How I met your mother » ; c'est l'histoire d'un père qui veut raconter à ses enfants son histoire avec leur maman. Et avant de leur parler de leur mère, il y a plusieurs saisons qui passent durant lesquelles il leur parle de lui, de ses amis, de ses amours, de sa vie d'avant. Parce que oui, il y a des dates importantes, mais les éléments étaient déjà là. Les associations membres de la FeBISP ne sont pas nées il y a 20 ans, beaucoup d'entre elles sont nées bien avant et quelques-unes sont venues s'accrocher à l'édifice par la suite.

Les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), les Initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et les Entreprises d'insertion (EI) sont nées d'initiatives citoyennes. C'est toujours le cas aujourd'hui. Cela signifie que ces structures ne sont pas le fruit d'une volonté politique imposée par le haut, mais bien d'un groupe de citoyens appartenant à une communauté ou à un groupe qui partage les mêmes préoccupations. Des hommes et des femmes constatent alors l'enlisement dans le chômage des milieux populaires. Les personnes issues de ces milieux ne trouvent pas de réponse à leurs besoins auprès des services publics de l'époque. Dans les années 80', le chômage ne semble plus être un accident macroéconomique passager et on commence à réaliser qu'il est là pour durer. C'est ainsi que se mettent en place des associations de soutien à ces populations. Elles travaillent dans une optique de service public délégué et s'efforcent de rester le plus accessibles possible. Ces jeunes associations offrent donc leurs services gratuitement et s'installent dans les quartiers défavorisés. Petit à petit, les associations faisant de l'insertion socioprofessionnelle se font de plus en plus nombreuses et développent des partenariats avec les pouvoirs publics en place dans cette région qui doit encore créer ses institutions.



Charte de la FeBISP adoptée par les AG du 5 octobre 1998 et 9 novembre 1998

La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les associations qui la composent ont en commun :

- » D'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale.
- » De travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle.
- » De mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances...
- » De mener leur action en contribuant au développement socioéconomique de la Région.
- » De s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux.
- » D'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics notamment l'ORBEm¹, la COCOF, l'Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle ou IBFFP², les pouvoirs locaux, le FSE, etc. quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre ensemble à trois niveaux :

- » En tant que professionnels du secteur.
- » En tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics.
- » En tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. Renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise

Notamment par :

- » L'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que de la compréhension du milieu où elles s'insèrent.
- » L'évaluation du partenariat « Publics/opérateurs / partenaires sociaux/pouvoirs publics / pouvoirs politiques ».
- » L'analyse des aspects éthiques et déontologiques.
- » L'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP.

2. Définir des programmes d'action concertée

Notamment pour :

- » Que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées.
- » L'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.
- » Participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral.
- » Favoriser le développement de projets d'économie sociale.

3. Agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire

4. Assister ses membres

Dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

1 Ex-Actiris.
2 Ex-Bruxelles Formation.

Vient ensuite le verbe

Cette vaste réorganisation est une période tumultueuse entre transferts de compétences, création d'une région, mise sur pied de nouvelles institutions, émergence des besoins du terrain afin d'y répondre au mieux, etc. La toute jeune Région bruxelloise a deux priorités en matière de politique de l'emploi : remobiliser le nombre croissant de Bruxellois basculant dans l'exclusion et leur permettre d'acquiescer une formation professionnelle¹. Notons que les premières mesures pour l'emploi vont accroître le nombre de chômeurs... Parce que pour élaborer des politiques efficaces, les statistiques doivent refléter la réalité. Au début, il fallait faire émerger le non-emploi invisible aux yeux des statistiques d'alors via, par exemple, la création de la catégorie des demandeurs d'emploi non inscrits (jeunes sans diplôme, personnes sans droit, etc.).



Le parlement de cette jeune Région instituée un an plus tôt crée plusieurs institutions. En 1990 sont fondés le Comité régional bruxellois à l'insertion socioprofessionnelle et la Délégation régionale bruxelloise à l'insertion socioprofessionnelle (DRISP). L'insertion socioprofessionnelle devient une priorité de la politique de l'emploi bruxelloise. En 1991 est adopté un Arrêté autorisant l'ORBEm (ex-Actiris) à conclure des conventions de partenariat. En 1994 est créé l'Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle, appelé également BFFP, qui n'est en fait que le nom de Bruxelles Formation à l'époque.

Dans cet ouragan de changements, les associations travaillent en partenariat avec le FSE. Elles se rencontrent pour voir comment se positionner, comment s'adapter, quel cadre défendre, comment continuer à développer l'insertion socioprofessionnelle.

Et puis, c'est le Big Bang : le décret de 1995 est voté ! Une trentaine d'associations se rassemblent pour faire le point sur leurs difficultés communes, principalement budgétaires et de trésorerie (déjà !). Elles forment des groupes de travail pour voir ce qu'il a lieu de faire. Rapidement, elles concluent à la nécessité de se fédérer.

1 Pour en savoir plus : <http://ccfee.be/fr/nos-avis/isp/dispositif-d-insertion/avis-107-reflexions-evaluation-dispositif-isp>.

En l'an mille neuf cent nonante-six naquit la FeBISP

De cette volonté de défendre une même vision est née la FeBISP. Petite parmi les grandes, bruxelloise parmi les communautaires et wallonnes... Au départ, il ne s'agissait que de formaliser des pratiques et, en novembre 1996, la fédération se constitue en association de fait afin de rassembler les opérateurs émergeant au FSE et se positionner conjointement. Dès l'année suivante, la FeBISP affirme l'importance qu'elle accorde à la formation du secteur et organise sa première journée d'étude les 26 et 27 septembre 1997. Deux journées, dont un samedi (si !) spécial fête de la Communauté française ! Elle est consacrée aux « contraintes et travail social dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle » avec la visée de « permettre une meilleure appropriation par les responsables et les travailleurs des associations des conditions dans lesquelles se développe l'accomplissement de leurs missions ».



1999 : 2^e journée d'étude de la FeBISP

Attardons-nous un court instant sur les conclusions : « Le constat de l'inadéquation entre les catégories des pouvoirs subsidiaires et les situations des publics oblige certains à faire des contorsions pour parvenir à réaliser leurs projets tout en tenant compte des diverses contraintes émises par les commanditaires. Pour d'autres, cette diversité et la non cohérence des exigences émises par les différents commanditaires représentent une richesse et une possibilité de souplesse. L'esquisse d'un cadre de contractualisation triangulaire entend tenir compte de ces deux pôles et viserait à aménager un espace de créativité et d'adaptation souple pour les opérateurs d'ISP à l'intérieur d'un cadre défini par quelques principes sur lesquels les partenaires pourraient s'accorder ». Au-delà de ce constat encore d'actualité, de nouvelles nécessités apparaissent : les questions pratiques liées au financement, les relations avec

les Cabinets ministériels, l'architecture des relations patronales. Une association de fait ne peut disposer d'une personnalité juridique : elle ne peut donc pas être considérée comme titulaire de droits et d'obligations. Cette absence de personnalité a très vite fait figure de costume trop étriqué pour les ambitions des membres. En 1998, la FeBISP s'apprête donc à opérer un nouveau tournant : elle décide de se constituer en fédération patronale avec la personnalité juridique d'ASBL.

Un mode de fonctionnement solidaire et démocratique

Le travail est lancé et débute directement en 1998 par l'élaboration d'une charte : professionnalisme et expertise, déontologie et solidarité, partenariats et concertation et last but not least... simplification administrative ! Le texte exprime surtout la motivation de professionnels du non marchand de se voir reconnus au titre d'opérateurs spécifiques sur l'échiquier des politiques publiques d'insertion socioprofessionnelle.

Concrètement, la fédération se structure autour de deux piliers : un comité de pilotage composé d'experts qui gère communément les matières à traiter, le plus souvent, avec un groupe de travail en appui et une assemblée de travail, dite « Assemblée générale », qui réunit tous les membres. Le nombre d'Assemblées générales est élevé afin d'assurer la participation de tous aux prises

de décisions. L'implication des structures est déjà très importante tant sur la préparation de dossiers que sur la réalisation de démarches pratiques. Nous avons d'ailleurs retrouvé l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 5 octobre 1998 à laquelle 23 associations ont par-

ticipé et dont 21 sont toujours membres aujourd'hui : Maribel social, parcours d'insertion, charte du stagiaire, formulaire FSE.

Enfin, au bout de deux ans de réflexion, le 3 avril 2000, 52 ASBL membres de l'association de fait FeBISP se réunissent pour constituer une association sans but lucratif dont elles fixent les statuts.

Le temps qui passe est aussi la conscience de chaque instant...

De nombreux membres à l'origine de la création de la FeBISP étaient porteurs de projets en économie sociale, ils voulaient développer de nouveaux outils pour rapprocher l'emploi du public-cible. Dès 2000, l'idée de lier

l'insertion socioprofessionnelle à l'économie sociale à Bruxelles fait son chemin au sein des diverses composantes de la fédération. Information, réflexion et action politique pour la défense et la promotion des initiatives liées à l'économie sociale d'insertion à Bruxelles se multiplient.

En février 2004, il devient clair que les membres veulent faire évoluer le rôle de la FeBISP et l'élargir aux opérateurs d'économie sociale d'insertion. Fin 2004, la FeBISP devient donc la Fédération des organismes d'insertion socioprofessionnelle ET d'économie sociale d'insertion ; les statuts de l'ASBL sont élargis, la charte des valeurs est revue, la structuration des tâches de l'équipe est adaptée, seul l'acronyme reste intact ! Avec 74 membres qui représentent ensemble 90 projets, la fédération se veut résolument l'émanation de ses membres 20 ans plus tard.

Des bougies dont la flamme ne s'éteint pas...

Retracer les grands moments de la création de la FeBISP à l'occasion de ses vingt bougies permet de visualiser son implication au long cours, oscillant entre représentation patronale et représentativité, toutes deux au service d'un travail sur les dispositifs d'insertion, de formation professionnelle et d'emploi des publics fragilisés.

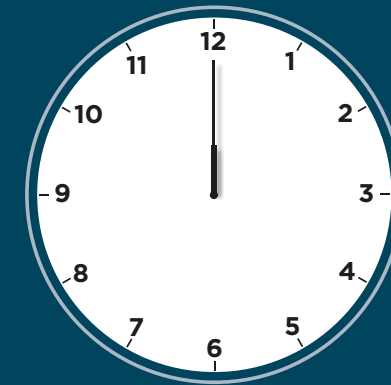
Ce dessein, la FeBISP le fait sien depuis 20 ans, sans relâche et avec conviction. Elle le fait entendre aussi. Prenons-en pour preuve le premier communiqué de presse de la FeBISP paru le 22 octobre 1996 dont aucun acteur de l'ISP et de l'ESI ne peut contester qu'il n'a pas pris une seule ride :

(On dit de nous que...) « Nous faisons exclusivement du travail social et que nous "mangeons" des budgets qui devraient être consacrés à la création d'emplois et à la formation qualifiante. C'est se tromper que de nous cantonner uniquement au travail social : notre travail a pour objectif principal l'augmentation substantielle des chances de nos publics de trouver ou retrouver un emploi. Que celui qui ne connaît personne cherchant activement du travail, mais dont les qualifications sont trop faibles, lève le doigt ! (...) Chaque jour, nous nous débattons dans des problèmes insensés de trésorerie (...), nous sommes au bout de la chaîne des problèmes créés par le manque d'emplois et formons ceux qui veulent en sortir. Sommes-nous vraiment l'ennemi contre qui il faut se battre ? Il manque des emplois, battons-nous ensemble pour l'emploi et la formation. Réagissons ! »

2004 : Assemblée générale de la FeBISP



Les midis de la FeBISP



POUR LES TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION

→ Jeudi 14 avril 2016

Présentation de la Commission paritaire 329

Avec Pierre Malaise, directeur de la CESSOC (Confédération des Employeurs du secteur Sportif et SocioCulturel).

Auberge de jeunesse Jacques Brel, rue de la Sablonnière 30 à 1000 Bruxelles.

POUR LES TRAVAILLEURS DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

→ Lundi 9 mai 2016

Présentation du rapport bisannuel 2014-2015 « Services publics et pauvreté »

Avec Magali Plovie (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale).

Auberge de jeunesse Jacques Brel, rue de la Sablonnière 30 à 1000 Bruxelles.

→ Lundi 13 juin 2016

Projection du documentaire « Bureau de chômage »

En présence des deux réalisatrices Charlotte Grégoire et Anne Schiltz.

Auberge de jeunesse Sleep Well, rue du Damier 23 à 1000 Bruxelles.

EN RÉSUMÉ :

→ Moment de réflexion autour d'un thème lié au secteur de l'insertion socioprofessionnelle ou de l'économie sociale d'insertion.

→ Éclairage par un spécialiste.

→ Gratuit.

→ De 12 à 14h.

Intéressé ?

Envoyez un mail à Delphine Libert : secretariat@febisp.be

L'insertion est la revue de la FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

Trimestriel,
ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable :
Pierre Devleeshouwer

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4
B-1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - Fax 02 537 84 04
secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

- **Pierre Devleeshouwer**
Directeur / devleeshouwer@febisp.be
- **Tatiana Vanessa Vial Grösser**
Directrice adjointe / vial@febisp.be
- **Delphine Libert**
Secrétaire de direction
secretariat@febisp.be
- **Valérie Dancart**
Assistante administrative et financière
dancart@febisp.be
- **Michèle Hubin**
Attachée relations collectives de travail
hubin@febisp.be
- **Huong Ngo**
Gestionnaire administrative du Fonds de formation ISP / ngo@febisp.be
- **François Geradin**
Attaché formation professionnelle
geradin@febisp.be
- **Pauline Cousin**
Attachée économie sociale d'insertion et emploi / cousin@febisp.be
- **Marie-Adèle Blommaert**
Attachée agence conseil
blommaert@febisp.be
- **Christine Duquesne**
Attachée soutien méthodologique ISP
duquesne@febisp.be
- **Alice Berger**
Attachée communication et relations publiques / berger@febisp.be

Mise en page & Impression :
Pixelandco

L'insertion

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion n°108 sortira en juin 2016.



Avec le soutien de la Commission communautaire française,
du Fonds social européen, du Ministère de l'Emploi
de la Région de Bruxelles-Capitale et d'Actiris

